



PERFORM
- m'a formé -

Programme de formation : Habilitation électrique
B2V-BR-BC + H1, H1V, H2, H2V, HC : Travaux HT (HTA) – Initial

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Réaliser en sécurité des travaux et des consignations sur des installations en haute tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510.

PRÉ-REQUIS : Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions, avoir plus de 18 ans et une base en connaissance électricité BT et HT.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 1 à 8 personnes maximum par groupe

Validité : 3 ANS

DURÉE : 4 jours (28h) : tronc commun B1V-B2V-BR-BC (3 jours) + module H1V-H2V-HC (1 jour)

LES POINTS ABORDÉS :

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510
- Les dangers de l'électricité et de la haute tension
- Les zones à risque électrique
- Les niveaux d'habilitation
- Les documents applicables
- Les moyens de protection
- L'évaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux en HTA
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique, cas de la haute tension
- Les prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation et de travaux, sur des installations en haute tension du domaine HTA

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne réalisant des travaux électriques et des consignations sur des installations en HTA : électriciens, chefs d'équipe et techniciens lors de travaux dans des postes HT/BT, monteurs et chefs d'équipe de réseaux électriques et d'éclairage public...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT :

Vidéo projecteur, paper-board et livret remis aux stagiaires pour la partie théorique en salle de formation. Echange d'expérience avec les stagiaires, étude de cas et vidéos.

Suivie d'une séance d'exercice pratiques/de mise en situation sur sites sélectionnés et maquette formateur.

SANCTION DE LA FORMATION :

Délivrance d'une Attestation de compétence et d'un Titre d'habilitation électrique.